

# ***Abbés Barthe et Puech***

***2 curés réfractaires guillotines à  
Castres en 1795.***



***Jean-Claude Planes***

***juin 2022***

La loi organisant la constitution civile du clergé est adoptée en 1790 par l'assemblée nationale. Il est stipulé que les curés devront prêter serment à la constitution, et que les évêques seront élus au niveau des départements. Cette loi de la République se place de fait au dessus de la loi de l'Eglise.

Le 13 avril 1791 le pape Pie VI demande aux membres du clergé de refuser la prestation de serment. A partir de là il y aura deux catégories de prêtres : les assermentés qui prêtent serment à la Constitution et les insermentés, aussi appelés réfractaires qui le refusent.

Le 26 mai 1792, il est ordonné aux prêtres réfractaires de quitter le territoire national. Ils deviennent indésirables et vont être pourchassés. Certains vont migrer vers les pays étrangers, principalement l'Espagne et l'Italie, d'autres vont passer dans la clandestinité. Certains vont même déclarer quitter le territoire national, demander des passeports, simuler un départ et se cacher.

Face à ces persécutions la population ne fera souvent pas confiance aux prêtres constitutionnels, exigeant que les sacrements soient administrés par les prêtres qu'ils connaissent, seuls représentants du dieu auquel ils croient, fussent ils réfractaires et insermentés. Il faudra donc se cacher pour croire.

Dans les départements frontaliers, certains prêtres s'établissent en territoire étranger et leurs fidèles franchissent la frontière pour les rejoindre.

C'est le cas dans les Pyrénées Orientales. Dans la région du Vallespir, le curé de St Laurent de Cerdans se réfugie à l'église de Sant Corneli distante de 300 mètres de la frontière. Les fidèles traversent la frontière pour se faire baptiser ou se marier.

Dans le département du Tarn qui nous intéresse ici, les prêtres et les fidèles devaient se cacher s'ils voulaient les sacrements des « bons » curés qui avaient accepté de rester auprès de leurs ouailles.

## **Abbé Jacques Barthe**

Blaise Barthe et Marguerite Jourde se marient le 21 février 1754 à l'église paroissiale de Lacapelle Clapier actuelle commune de Roumégoux (Acte mariage AD81). Bien que tous deux originaires de Fauch, le couple s'installe au Moulin de « Escoute quan Plou » territoire de la dite paroisse, où Blaise exerce la profession de meunier. Le 5 mars 1755 soit 1 an plus tard, naît le premier enfant du couple : Marie Jeanne. Deux ans plus tard le 5 mars 1757 naît Jacques. Viennent ensuite Marianne, François et Guillaume. Celui-ci est baptisé le 30 août 1766. Trois semaines plus tard son père Blaise Barthe meurt. Il a 36 ans.

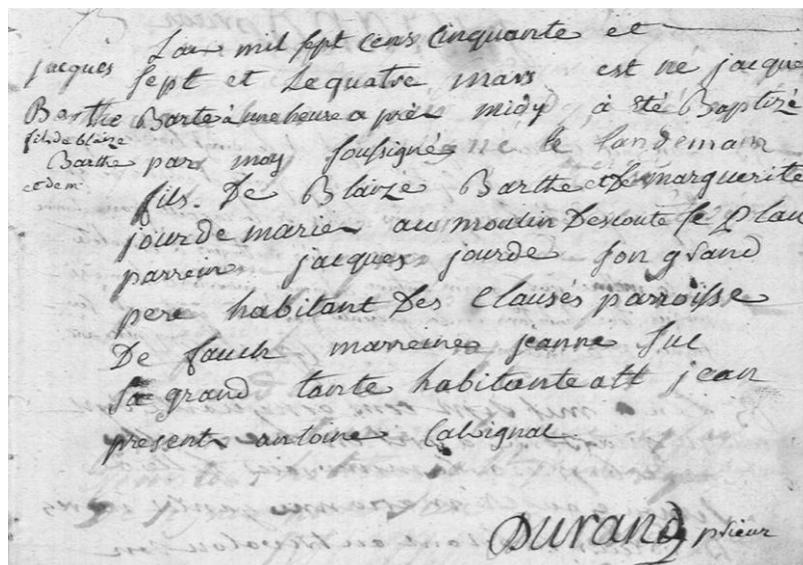
Veuve, Marguerite Jourde reste avec ses 5 enfants au moulin. Du haut de ses 9 ans, Jacques aide sa mère à faire « tourner » le moulin. Il profite même de la venue de nombreux clients pour se procurer un alphabet et apprend à lire seul. A 20 ans, il quitte le domicile familial pour le collège d'Albi et à 27 ans il rentre au Grand Séminaire d'Albi. Il est nommé prêtre en 1786 et en 1787 il prend en charge la toute proche, paroisse de Saint Etienne de Terrabusset, actuel territoire de Paulinet. (cf L'Abbé Barthe martyr Albigeois – Abbé Gentil Cormary – Librairie Ginestet Albi – 1937).

Le moulin de «Escouto quan plou » est situé sur le ruisseau du Lézert qui se jette dans le Dadou au barrage de la Bancalié. Il n’y avait pas d’eau tous les jours pour faire fonctionner le moulin et lorsque l’on entendait la pluie, il fallait vite démarrer les meules. C’est cette particularité qui a donné son nom au moulin.



Le ruisseau du Lézert au niveau du pont de la RD 41.  
Photo prise en juillet 2022 durant une période de sécheresse (Photo Martine Planes)

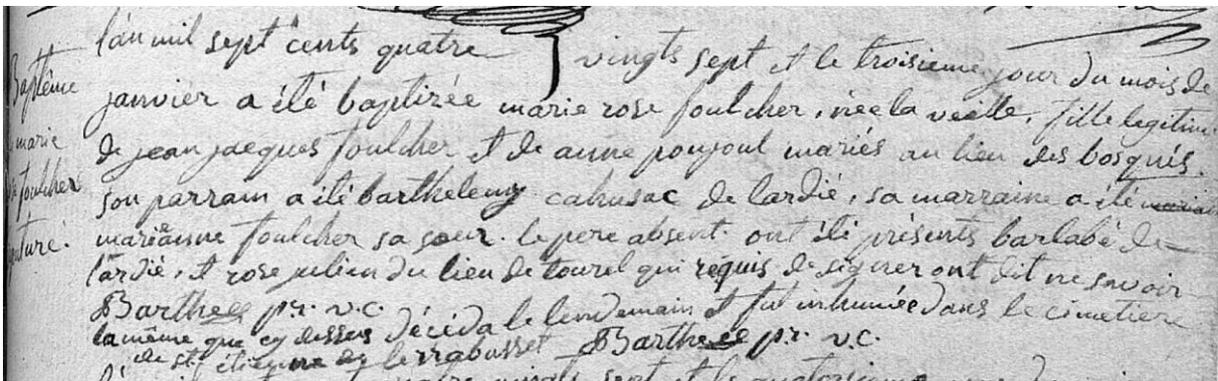
Le 3 janvier 1787, Jacques Barthe baptise à St Etienne de Terrabusset Marie Rose Foulcher née la veille au Bosqués. Hélas la petite fille ne survivra pas et la sépulture lui sera donnée dans la même église.



Acte de baptême de Jacques Barthe (AD81 – Registres paroissiaux Lacapelle-Clapier-1757)



Hameau et église de St Etienne de Terrabusset (juillet 2021)



1er baptême et 1ère sépulture célébrés par l'Abbé Barthe à St Etienne de Terrabusset en 1787.  
(AD81 – Registres paroissiaux Paulinet-1787)

Jacques Barthe dessert la paroisse de St Etienne de Terrabusset jusqu'en 1792. Son dernier acte sur les registres paroissiaux est la sépulture le 17 août 1792 de Catherine Barrau âgée de 41 ans épouse de Joseph Cabal, soit 3 mois après la promulgation de la loi obligeant les curés non assermentés à quitter le territoire national. Dans le Tarn, 674 prêtres sur les 786 refusent de prêter serment à la constitution. C'est le cas de Jacques Barthe.

Le 12 septembre 1792, Jacques Barthe demande un passeport pour s'exiler en Espagne (cf Prêtres tarnais de l'an 2 – Abbé Bernard Desprats – Imprimerie du Sud Ouest 24 rue de la République Albi – 1990).

Le 16 septembre, il se met en route pour l'Espagne au vu et au su de tous. Mais au bout de quelques kilomètres, il fait un retour discret, se réfugie chez son oncle à St Jean de Premiac et passe dans la clandestinité.

En février et juin 1793, Jacques Barthe baptise 2 enfants « en danger de mort » tous deux de la paroisse de St Etienne de Terrabusset. Ces actes dont copie figure dans le livre de l'Abbé Desprats ont été trouvés en 1933 sur une poutre de la cuisine de la famille Barthe à St Jean de Premiac, là où l'abbé Barthe s'était réfugié et se cachait.

l'an mil sept cent quatre vingt treize et le seizième  
 jour du mois de février, a été baptisé sous condition  
 de Jean Segur né le 21 Janvier de la présente année du  
 légitime mariage de François Segur maieur et de  
 marianne son épouse habitants au lieu de la moulière  
 paroisse de St Etienne de Terrabussat Diocèse Talby, ayant  
 lieu de doute de la validité de l'acte administré  
 à la maison, par le sieur Jeanne, par les causes que nous  
 en avons fait le procès a été iteune magr. travers leur  
 de terre, et la marraine Jeanne Marie Segur sa tante  
 paternelle habitants au susdit lieu de la moulière qui ont déclaré ne  
 savoir signer de ce interpellés. Vu de la validité de l'acte  
 l'addition de trois mots. Barthe prêtre catholique apostolique  
 romain, et vicaire de St Etienne de Terrabussat.

l'an mil sept cent quatre vingt treize et le douzième  
 jour du mois de juin ont été suppléées les cérémonies du Baptême  
 de Marie, fille légitime de Jean Louis Julien menuisier de son bien  
 et Julienne Ferrer son épouse habitants au lieu de Tourrel en  
 la paroisse de St Etienne de Terrabussat Diocèse Talby, née  
 le cinq du mois d'avril de la présente année qui a été ondoyé à la  
 maison par le sieur Marie chirurgien accoucheur habitant de  
 de fauch, et coup du sang de mort le parrain a été  
 Raymond Belheres et la marraine Jeanne Marie Ferrer  
 épouse de Jacques Belheres, habitants au susdit lieu de Tourrel  
 qui ont de leur en savoir signer de ce interpellés  
 l'abbé Barthe prêtre catholique apostolique romain, et vicaire

Extrait d'un registre de catholicité clandestin  
 découvert en 1933 dans une poutre de la cuisine  
 de la famille Barthe, à Saint-Jean-de-Prémias.

Prêtres tarnais de l'an 2  
 Abbé Bernard Desprats  
 Imprimerie du Sud Ouest  
 24 rue de la République - Albi  
 (1990)

Baptêmes célébrés par l'abbé Barthe durant sa clandestinité et retrouvés en 1933 sous une  
 poutre d'une maison à St Jean de Prémias.



Dès l'arrestation de l'Abbé Barthe, la riposte s'organise pour attaquer le convoi qui doit l'amener au tribunal de Castres et assurer sa libération. Il semblerait que l'organisateur principal de cette opération soit l'abbé Antoine Puech, ami de Barthe et ancien curé de St Salvy de Fourastès, paroisse annexe de Teillet comme l'est aussi St Etienne de Terrabusset desservie par Jacques Barthe.

Dès que l'arrestation du curé Barthe et son transfert prévu d'Albi à Castres sont connus, les paroissiens des communes où il pratiquait « illégalement » son ministère prennent faits et causes pour lui. Ils s'arment de fusils, bâtons, « faux emmanchées à rebours », etc. Ces dernières sont une arme redoutable.



**Faux emmanchée à rebours.**

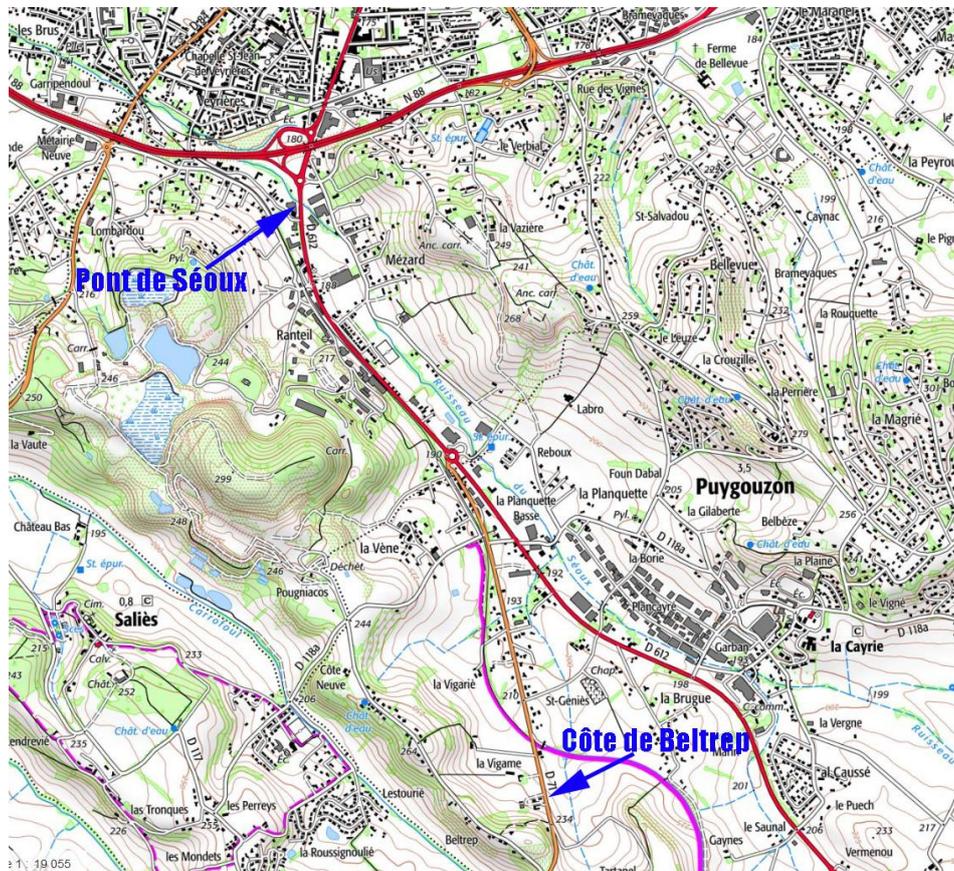
Image tirée du tryptique « *Les Étapes de Jacques Bonhomme* », peinture de William Laparra (1905), exposée dans la salle de lecture des archives départementales à Albi (Tarn).

Nous avons vu que le 19 novembre au matin avaient été arrêtés l'abbé Jacques Barthe, Jacques Sudre et son épouse qui l'hébergeaient, ainsi que le guetteur Louis Poussenq. De nombreux témoignages décrivent l'attaque du convoi. Voici des extraits de celui de Catherine Vene épouse de Louis Poussenq.

Lorsqu'elle a su que son mari avait été arrêté et qu'il allait être conduit à Castres, Catherine Vene s'est débrouillée pour savoir comment aller se faire le transport et tenter de le voir.

*« Interrogée où elle était le 30 brumaire (20 novembre) dernier a répondu qu'ayant su qu'on devait conduire son mari qui était détenu dans la maison d'arrêt d'Alby à Castres avec les autres prévenus qui étaient avec lui dans la dite maison d'arrêt, elle fut sur le grand chemin d'Alby jusques au bout de la côte de Beltrep où elle s'assit pour attendre la charrette qui portait les prévenus sur la promesse que le charretier lui avait faite de la prendre sur la dite charrette. Et après qu'un enfant lui dit que les dits prévenus ne devaient point encore partir*

*d'Alby, elle prit alors le parti de s'en retourner, trouva au pont de Séoux le charriot et l'escorte qui l'accompagnait et qu'elle monta sur le dit charriot. »*



*« Interrogée jusqu'à quel endroit elle fut avec le dit charriot a répondu qu'elle fut sur le dit charriot jusques après Plantecaux. Qu'ayant entendu tirer des coups de fusil et avoir vu un grand nombre des gens attroupés et armés le charriot rétrograda et avant d'arriver a Alby on la fit descendre du charriot.*

*Interrogée où elle fut quand elle fut descendue du charriot a répondu qu'elle trouva une charrette sur laquelle elle monta et qu'elle fut ainsi à Alby et se retira de suite dans sa maison. »*

(AD81 – L716)

Imaginons la scène. Catherine Vene, âgée de 44 ans sait que son mari sera transporté d'Albi à Castres avec les autres prisonniers dans une charrette. Elle repère le conducteur de la charrette qui lui demande d'attendre le convoi à la côte de Beltrep. La départementale actuelle 612 n'existe pas. Pour aller d'Albi à Castres il faut prendre l'actuelle route de Lamillarié. La côte de Beltrep est assez raide et la charrette peinera à monter. Elle pourra ainsi plus aisément y grimper dessus.

Cette côte est à 4 ou 5 kilomètres du centre d'Albi, et Catherine Vene attend la charrette qui n'arrive pas. Un enfant lui dit qu'elle n'est pas encore partie. Catherine décide de revenir à Albi. Lorsqu'elle est au niveau du pont de Séoux (actuel garage Volkswagen), entre Ranteil et Veyrières elle

rencontre enfin la dite charrette et le conducteur l'invite à monter dessus. Elle assistera à l'attaque de la charrette à Plantecaux. La charrette et ses malheureux prisonniers encadrés par des soldats (dragons) est contrainte de revenir à Albi.

Le plus important rassemblement d'émeutiers semble être celui du Bois de Gau. Selon Joris Périé (histoire.teillet-meridienneverte.fr) c'était entre 500 et 600 personnes qui s'étaient mobilisées pour attaquer le convoi.

Pierre Descazals habite Réalmont mais il exploite une ferme à Puech Auriol. Il déclare aux enquêteurs que le 20 novembre il se rendait sur ces terres quand :

*« Etant arrivé à un bois appartenant au citoyen Canus ( ?) habitant de Réalmont confrontant la grande route d Alby a Réalmont, il vit un attroupement d'hommes armés dont partie avait la figure barbouillée de noir. Que 5 des dits hommes se présentèrent à lui sur le bord du grand chemin et l'arrêtèrent au nom de la loi. Ils lui firent monter le talus du dit bois. L'un d'eux lui donna la main et ils lui dirent monte ici tu auras bonne compagnie. Il monta. Arrivé dans le bois on le conduisit avec les autres attroupés et s'assit avec eux. Qu'Albiges fut mener son cheval a la briqueterie et revint se joindre à lui au bois où il était avec les attroupés. Il y avait aussi un expert d'Alby appelé Pereal dit Bourguine cadet, qui avait été arrêté comme eux par les dits attroupes. Pendant ce temps un des attroupés leur dit :*

*« nous sommes ici pour défendre notre liberté. La nation nous a enlevé un prêtre et non contente d'avoir fait disparaître ceux qui n'avaient pas prêté serment elle a encore interdit les fonctions aux prêtres constitutionnels. Nous ne voulons pas que la religion se perde. Nous voulons des messes. Nous attendons le prêtre arrêté a Alby. Nous le demanderons. Si on veut nous le livrer nous ne dirons rien, mais si on le refuse il n'en échappera pas un. »*

*Il déclare qu'il a reconnu le brigand qui leur tenait ce propos pour être Jean Champaniol, de Champagnol commune de Roumégoux. Plusieurs autres qu'il ne connut point dirent « que si on ne menait pas le prêtre, le soir même ils iraient a Alby le chercher, qu'ils seraient plus de 3000 ». »*

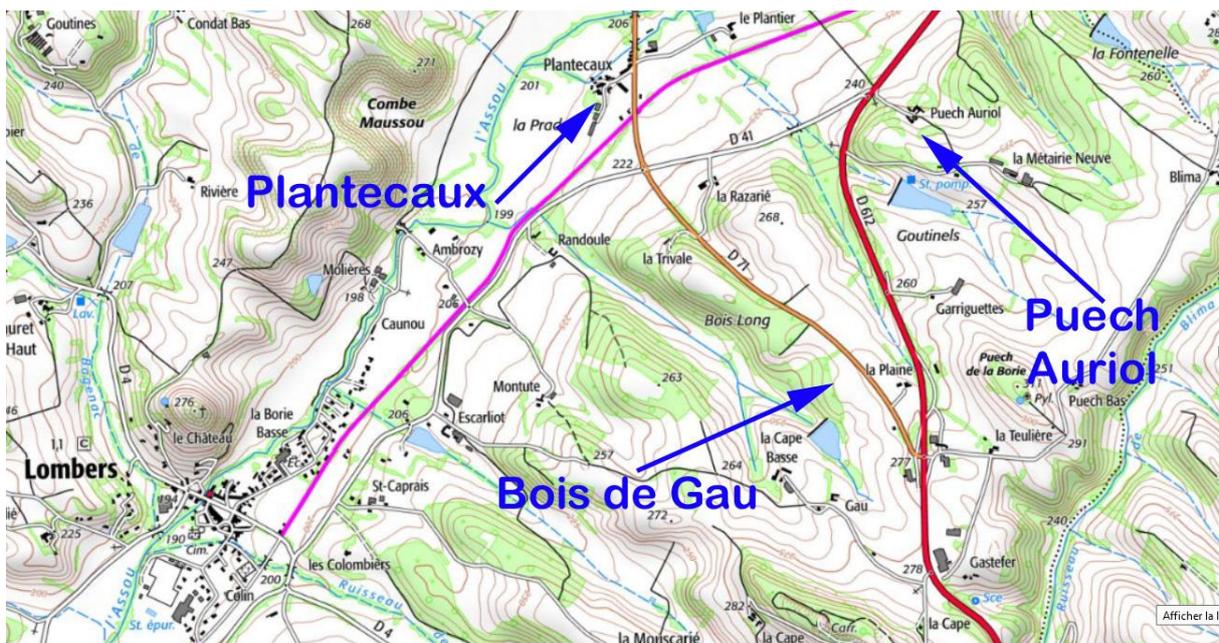
*(AD81 – L716)*

On peut supposer que les soldats précédaient la charrette transportant les prisonniers. Lorsque le premier soldat a été vu on a tiré sur lui, le blessant mortellement. Les émeutiers ont ensuite poursuivi cette avant-garde. La charrette se trouvant au niveau de Plantecaux, c'est là qu'elle a fait demi tour vers Albi.

Le soldat blessé, Jean Antoine Grenier de Crespinet, soldat au 15<sup>ème</sup> Dragons d'Albi a été chargé sur une charrette et transporté à Réalmont où il est décédé de plusieurs blessures par balle au ventre.

Voici la déposition faite par un garde national d'Albi, Jean Guizes, à qui un manifestant a pris son sabre:

« Dépose que le dit jour 30 brumaire dernier (20 nov 1794) vers les 2 heures après midi étant un des gardes nationaux qui conduisait le prêtre réfractaire d'Alby à Réalmont, étant arrivés près d'un bois qui borde le grand chemin vis à vis de la métairie de Gau, il vit une troupe de gens armés qui étaient couchés dans le dit bois qui se levèrent et firent une décharge de leurs fusils sur un dragon du 15<sup>ème</sup> régiment qui était en avant de leur détachement. Voyant cette décharge, il s'avança à environ 50 pas du convoyé et fit feu. Il se replia vers le détachement quand se repliant les brigands coururent sur la partie du détachement qui était à pied leur criant : « Bas les armes ». Il s'aperçut que dans le nombre de ceux qui criaient il y avait des paysans et d'autres qui parlaient fort bien français. Ils furent joints par les dits brigands après un quart d'heure de marche et furent assaillis par les dits brigands près de Plantecaux. Il fut sommé de rendre ses armes. Ne voulant point le faire un des brigands voulait l'enfourcher avec une fourche de fer, quatre autres lui portèrent leurs fusils à la poitrine et à la gorge. Se débattant pour ne point rendre ses armes, son fusil lui fut enlevé de vive force. Après lui avoir enlevé le fusil on lui demanda son sabre. Il leur dit que son sabre ne le quitterai qu'avec la vie. Disputant à cet égard il survint un de ses camarades nommé Chaffari auquel on avait enlevé son fusil et son sabre. Lui, déposant dit au brigand qui lui avait laissé son sabre de faire rendre à son camarade ce qu'on lui avait pris, ce qu'il fit. Dans cet intervalle il survenait toujours des brigands armés de faux emmanchées à rebours, de haches et de gros bâtons qui disaient « nous n'en voulons pas à vous autres, nous ne voulons que le prêtre ». »



Le 20 novembre au soir, Jacques Barthe et ses 3 compagnons d'infortune recouchent à la prison d'Albi. Ils en seront extraits le 22 novembre pour être transférés à la prison de Castres. Cette fois-ci les forces qui accompagnent la charrette sont plus importantes et par ailleurs on a détaché des soldats et des gendarmes dans les communes de Lafenasse, Travaret, Roumégoux, Ronel, Fauch etc pour contenir les éventuels manifestants. (Selon Joris Périé (histoire.teillet-meridienneverte.fr).

Jacques Barthe est interrogé le lendemain 23 novembre et le 25 novembre le tribunal criminel de Castres le condamne ainsi que Jacques Sudre à la peine de mort.

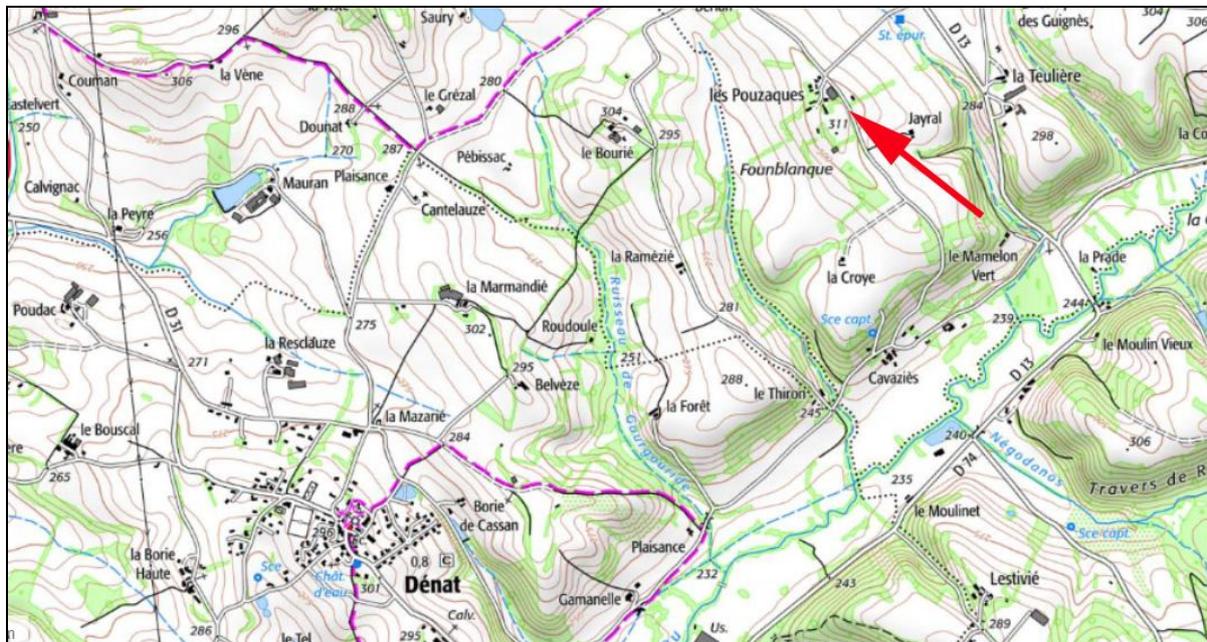
Ils sont guillotinisés le lendemain 26 novembre sur la place de l'Albinque. L'épouse Sudre et Poussenq le guetteur sont épargnés par la guillotine et condamnés à des peines de prison.

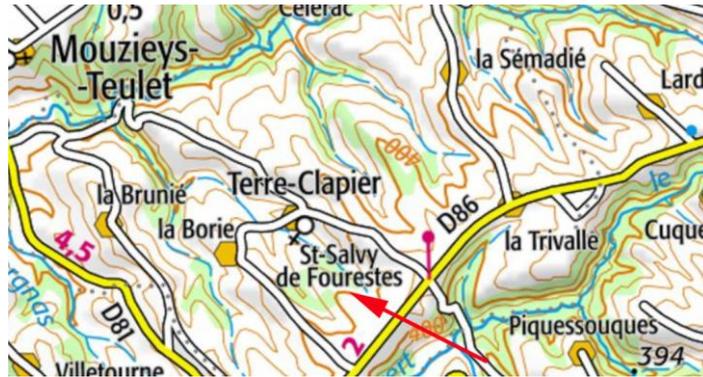
## Abbé Jean-Antoine Puech

Né le 31 janvier 1757 à Las Pouzaques, hameau de Dénat, aujourd'hui commune de Fréjairolles, il est le fils d'Antoine Puech et Anne Barrau.

Après des études au collège d'Albi, il rentre au Grand Séminaire d'Albi. Ordonné prêtre en 1782, il est nommé vicaire de Dénat et en 1784 curé de St Salvy de Fourestès, paroisse de Teillet , aujourd'hui église de Terre Clapier (cf livre « Prêtres de l'an II » –Abbé Desprats).

Le premier acte du curé Puech à St Salvy date du 24 décembre 1784, veille de Noël. Il s'agit de la sépulture de François Derouch peigneur de laine de Ginestières.





Le dernier acte de l'abbé Puech dans les registres de Saint Salvy de Fourestès date du 11 décembre 1792. Il s'agit de la sépulture d'Antoine Carrière.

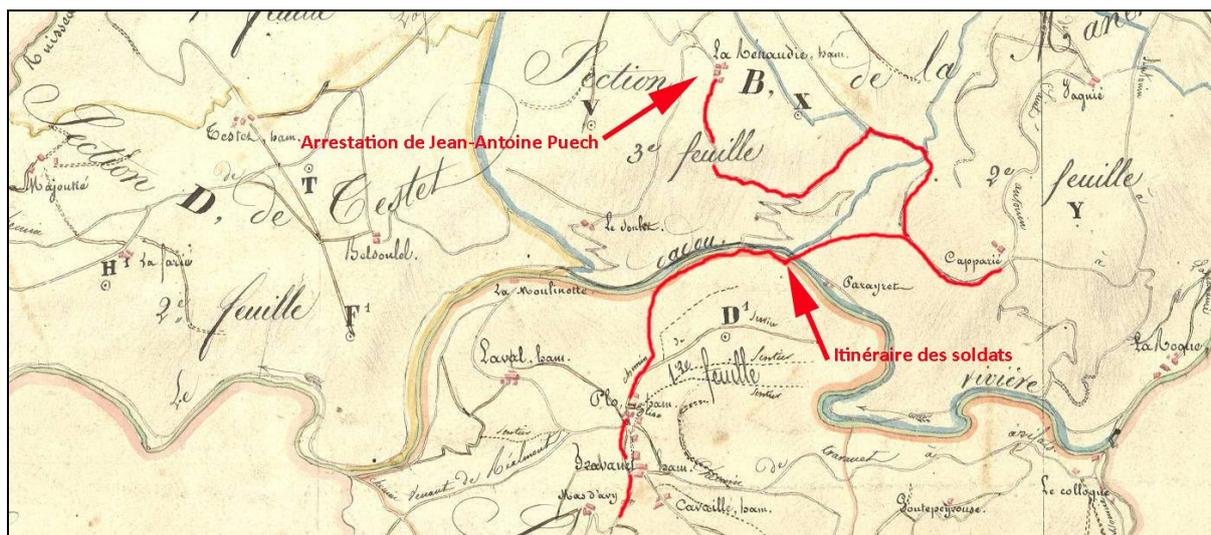
A partir de cette date, Jean- Antoine Puech curé réfractaire, entre dans la clandestinité. Dans un premier temps, il se réfugie au moulin de Gamanelle sur les bords de l'Assou à 500 mètres du village de Dénat (cf livre « Prêtres de l'an II » –Abbé Desprats). Lorsqu'il est recherché, il trouve refuge dans divers lieux autour de Dénat et Terre Clapier, caché par des amis et relations.

Nous avons relaté au paragraphe précédent l'arrivée à Albi à l'automne 1794 de Jacques Barthe et Jean-Antoine Puech. Suite à l'arrestation de son ami Jacques Barthe le 18 novembre 1794, Jean-Antoine Puech est à la tête du soulèvement pour la libération de son ami lors de son transfert d'Albi à Castres.

A la suite de ces émeutes du 20 novembre 1794, Jacques Barthe sera jugé à Castres et exécuté le 25 novembre.

Dans les jours suivants, les troupes révolutionnaires patrouillent autour de Réalmont à la recherche des émeutiers comme en attestent de nombreux comptes rendus de la série L des archives départementales.

Le 26 novembre, un détachement de la force armée est à St Antonin de Lacalm pour le « désarmement » et la « descente des cloches ». Les soldats passent par Travernet où ils récupèrent quelques armes, la plupart des habitants étant absents, puis le détachement remonte la rive droite du Dadou qu'il traverse au ruisseau de l'Âne. A la Capparié ils saisissent un vase en cuivre servant de fonts baptismaux puis se dirigent vers la ferme de la Manentié.



Carte issue du cadastre napoléonien (AD81) retraçant l'itinéraire du détachement militaire.



C'est au Rieu de l'Aze sous le château de La Roque que le détachement militaire a traversé le Dadou.

(Photographie Martine Planes)

A la ferme de la Manentié, les soldats ne trouvent qu'un vieillard au coin du feu. En regardant ses mains, ils remarquent que ce ne sont pas des mains de paysan. Ils lui ôtent le chapeau pour observer la tonsure. Confondu, l'homme tente de s'échapper mais est repris par les gardes qui l'enchaînent aussitôt. Il reconnaît être « Puech de las Pousagues ci-devant vicaire de St Salvy de Fourestes ». Dans ses poches les soldats trouvent un pistolet chargé, une montre en argent et « divers objets du fanatisme ».

Les soldats arrêtent également un valet de ferme qui déclare que son maître est au marché de Réalmont. Le convoi se met aussitôt en route pour Réalmont. Avant d'arriver à la ville ils rencontrent le fermier qu'ils arrêtent aussitôt. Les 3 personnes sont conduites à la prison de Réalmont.

*Du 6ème frimaire an 3ème (26 nov 1794) de la République Française une et indivisible nous Bernard Espérou commissaire du district d'Alby en exécution des arrêtés des représentants du peuple Malharmé et Bouillerot en séance à Alby, nous sommes transportés avec un détachement de la force armée dans la commune de Antonin de Lacalm pour y opérer le désarmement et la descente des cloches. En conséquence ayant dirigé notre marche par Trav Janet et lieux circonvoisins dépendants de la dite commune d'Antonin nous en aurions désarmé les habitants qui étaient presque tous absents et chez lesquels il n'a été trouvé que fort peu d'armes ce qui nous a fait présumer qu'ils les avaient emportées avec eux. Après avoir effectué nos opérations à la droite de la rivière de Dadou, nous l'avons passée au pont placé au lieu appelé le Ruisseau de l'Âne et avons en même temps dirigé notre marche sur un lieu appelé La Capparié où il n'y a qu'une maison dans laquelle il a été trouvé un vase de cuivre, servant aux fonds baptismaux avec beaucoup d'autres petits instruments de fanatisme. Ayant ensuite poussé notre marche sur Antonin et arrivés au lieu appelé La Manenquié, métairie appartenant à Jean du Gours. Etant entrés dans la métairie, nous y avons trouvé un individu habillé en paysan qui se chauffait auprès de la cheminée, et qui regardait nos opérations d'un air fort tranquille. Nous commissaire nous étant approché de cet individu lui avons demandé ce qu'il faisait dans cette maison. Il nous a répondu qu'il était venu voir ses parents. Lui ayant ensuite oté son chapeau pour voir si ses cheveux n'annonçaient point qu'il fut prêtre, il aurait témoigné de l'embarras et aurait repris son chapeau de nos mains pour le renfoncer sur sa tête. Ceci nous a fait suspecter cet individu. Ayant ensuite regardé ses mains et les ayant trouvées très minces et par conséquent très différentes de celle des paysans, nous lu avons adressé la parole pour lui dire qu'il était prêtre ce qui l'a beaucoup embarrassé et lui a causé un grand tremblement en répondant et balbutiant certaines paroles dont nous n'avons pu distinguer que celles-ci : « moi un prêtre et depuis quand voulez vous que je sois prêtre ? ». Toutes ces différentes marques d'embarras et d'épouvante nous ayant presque convaincus que c'était un prêtre, nous commissaire l'avons aussitôt confié à un gendarme et quelques gardes nationaux qui se trouvaient présents afin de le fouiller et acquérir la certitude de notre conviction au moyen des effets qu'il portait sur lui. Ses poches paraissaient très gonflées, mais au moment où on se disposait à le fouiller il a fait un mouvement extraordinaire et a échappé à ceux qui l'entouraient il a aussitôt gagné la porte et s'est précipité du haut de l'escalier dans la rue. Il gagnait déjà bien lestement le chemin des bois mais les gardes nationaux et cavalerie qui avaient cerné la maison l'ont arrêté aussitôt et enchaîné. Après quoi nous commissaire l'ayant fait fouiller avons trouvé dans ses poches un pistolet chargé, une montre d'argent guillochée, beaucoup d'effets et instruments du fanatisme qui nous ont confirmé plus que jamais que c'était un prêtre, ce qu'il a avoué lui même en disant qu'il s'appelait Puech de las*

*Pousagues ci-devant vicaire de St Salvy de Fourestes, district d'Alby. Nous avons en conséquence mis tous les susdits effets dans un sac que nous avons cacheté. Nous avons également arrêté un individu se disant domestique du maitayé de la Manenquié et lui ayant demandé où était son maître, il nous dit s'appeler Janto, Surer (?). Il a répondu que l'aîné était à garder les brebis et l'autre au marché de Réalmont. Après avoir disposé plusieurs gardes nationaux pour arrêter celui qu'on nous avait dit garder les brebis, les dits gardes nationaux sont revenus quelque temps après sans avoir rencontré le dit métayé ce qui nous a déterminé à nous mettre en marche pour gagner Réalmont avant la nuit. Afin d'arrêter le métayé cadet qu'on nous avait dit être au marché, nous avons pris le devant et l'ayant rencontré aux approches de Réalmont nous l'avons arrêté et fait conduire avec Puech et le domestique dans la maison d'arrêt de Réalmont. De quoi nous avons dressé le présent procès verbal.*  
*Signé Esperou commissaire*

Transféré à la prison de Castres Jean-Antoine Puech est condamné à mort le 1<sup>er</sup> décembre 1794 et exécuté le lendemain (cf livre « Prêtres de l'an II » –Abbé Desprats).

En plus de Jacques Barthe et Jean-Antoine Puech ont été guillotins à Castres :

- Jean-Baptiste d'Imbert natif du Gévaudan, 53 ans curé à Castres
- Bernard-Guillaume Cabrié, né à Mazamet, 35 ans curé à Mazamet
- Jean-Pierre Alengrin, né à Lacaune, 54 ans curé à Graulhet

Ce sont donc 5 prêtres réfractaires qui ont été guillotins à Castres. Ils ont tous été inhumés au cimetière St Jean de Castres.

En 1816, les restes des 5 prêtres ont été exhumés, mis dans un cercueil et inhumés sous la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale St Benoît de Castres.

Sur l'emplacement de la guillotine place de l'Albinque a été érigée la Croix des Martyrs. Etant sur l'emplacement actuel de la halle du marché couvert, cette croix a été déplacée lors de la construction de la halle.



*La Croix des martyrs, place de l'Albinque à Castres, proche du lieu où a sévit la guillotine..*

Albi juin 2022  
Jean-Claude Planes  
jcp66@wanadoo.fr